BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 30 septembre 2016 relatif à la titularisation d'inspecteurs du travail stagiaires

NOR: ETSR1630881A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret nº 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail;

Vu le décret n° 2013-511 du 18 juin 2013 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps de l'inspection du travail;

Vu l'arrêté du 8 août 2013, modifié fixant l'organisation générale et le contenu de la formation pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires;

Vu l'arrêté du 17 juin 2016 relatif aux décisions de titularisation et de prolongation de stage des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2015;

Vu la décision du jury en date du 10 juin 2016;

Vu la décision du jury en date du 28 septembre 2016,

Arrête:

Article 1er

Les inspecteurs du travail stagiaires dont les noms suivent sont titularisés dans le corps de l'inspection du travail à compter du 1^{er} septembre 2016:

M. BALMONT Frédéric.

Mme LUTUN Hélène.

Article 2

Mme DISSE Nicole est réintégrée à compter du 1er septembre dans le corps des contrôleurs du travail.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation : La sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels, M.-F. Lemaître